

DECRET N° 2011-616 du 20 Septembre 2011

Chargeant Monsieur Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et des Infrastructures Portuaires de l'intérim de Monsieur Jonas A. GBIAN, Ministre de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables pour compter du 15 au 25 septembre 2011.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- VU** La Loi N°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU** La Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU** Le Décret N°2011-500 du 11 juillet 2011 portant composition du Gouvernement ;
- VU** Le Décret N°2011-598 du 11 septembre 2011, chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale de l'intérim du Président de la République pour compter du dimanche 11 septembre 2011.

DECRETE :

Article 1^{er} : Pour compter du **15 au 25 septembre 2011**, Monsieur **Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA** Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et des Infrastructures Portuaires est chargé de l'intérim de **Monsieur Jonas A. GBIAN**, Ministre de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables, absent du territoire national.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 20 Septembre 2011

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement absent,
Le Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale
Assurant l'intérim,



Issifou KOGUI N'DOURO

AMPLIATIONS : PR 6 - PR 2 - SGG2- AN 2-CS 2 - CES 2 - HCJ 2 - CC 2- HAAC 2 - MIC4- MEF2- MINISTERES 29 - AUTRES - JORB 1.